Albanie : Diella, une ministre de l'IA légitime ou un raccourci démocratique?

Description

En septembre 2025, l'Albanie a surpris la scène politique internationale en intégrant Diella, une entité générée par l'intelligence artificielle, au Cabinet du Premier ministre. Présentée comme une ministre chargée de superviser les marchés publics, cette innovation incarne une promesse radicale de transparence absolue : un État libéré de la corruption, des conflits d'intérêts et des préjugés humains.



Contrairement à ce que suggère son titre, Diella n'a pas le statut constitutionnel de ministre mais fonctionne davantage comme une interface algorithmique conçue pour analyser les appels d'offres et orienter les décisions d'attribution. Son rôle est avant tout symbolique : elle représente un État aspirant à la modernité et à la numérisation, désireux de rompre avec les pratiques opaques du passé. Quelques semaines après son lancement, le Premier ministre Edi Rama a annoncé que Diella allait « *donner naissance* » à 83 assistants numériques pour les parlementaires, une métaphore délibérément provocante qui illustre le mélange de communication politique et de fascination technologique qui caractérise ce projet.

Entre symbole numérique et réalité politique

Le choix de l'Albanie n'est pas fortuit. Depuis plusieurs années, le pays accélère la numérisation de ses services publics grâce à la plateforme *e-Albania*, un effort de modernisation étroitement lié à ses ambitions d'adhésion à l'Union européenne : Diella est présenté comme un outil de lutte contre la corruption capable de supprimer la subjectivité humaine des marchés publics, un secteur traditionnellement vulnérable aux pratiques illicites. Cette stratégie suscite toutefois des controverses. L'opposition politique la dénonce comme un coup de pub, arguant que la désignation de « ministre » est à la fois inconstitutionnelle et purement cosmétique, et mettant en jeu la légitimité du projet.

Marchés publics, État de droit et responsabilité : la permanence de zones grises

Dans la pratique, Diella procède à l'analyse des candidatures à l'appel d'offres selon des critères prédéfinis, afin d'assurer une attribution rapide et incorruptible. Cependant, les détails techniques du mécanisme restent flous. De nombreux experts soulignent une dépendance probable aux infrastructures développées par les géants technologiques américains, hébergées sur des clouds commerciaux. Cette architecture soulève des questions cruciales relatives à la souveraineté numérique, à l'opacité algorithmique et à la dépendance technologique. À ce jour, aucune documentation technique complète n'a été rendue publique et les mécanismes de contrôle manquent. Ironiquement, la transparence promise est loin d'être démontrée.

L'introduction de l'intelligence artificielle dans la prise de décision publique soulève en outre une question fondamentale : en cas d'erreur ou d'exclusion injustifiée, qui est responsable ? Si le système Diella est officiellement supervisé par des fonctionnaires, il repose néanmoins sur des mécanismes de notation automatisés. En vertu de la loi européenne sur l'IA, en vigueur depuis août 2024, les systèmes à haut risque utilisés par les autorités publiques doivent respecter des obligations strictes en matière de gestion des risques, de transparence, de contrôle humain et de traçabilité. Bien que l'Albanie ne soit pas encore membre de l'UE, elle cherche à s'aligner sur ces normes dans le cadre de son processus d'adhésion. Cependant, en l'absence d'un cadre juridique clair, la responsabilité demeure diffuse,

répartie entre le fournisseur de technologie, l'administrateur humain et les dirigeants politiques.

Diella dans la matrice de gouvernance européenne : s'aligner sur les normes émergentes

L'entrée en vigueur officielle de la loi européenne sur l'IA, le 1er août 2024, a marqué une nouvelle étape dans la réglementation des systèmes algorithmiques au sein de l'administration publique. Cependant, les règles strictes de la législation ne constituent qu'une partie du tableau en constante évolution. L'application pratique est actuellement en cours d'élaboration au moyen de consultations et d'interprétations administratives, notamment concernant le déploiement de l'IA à haut risque dans le secteur public (Commission européenne, 2024).

Selon le calendrier d'application progressive, les interdictions initiales et les obligations en matière d'alphabétisation sont entrées en vigueur en février 2025, suivies en août 2025 des obligations relatives à l'IA à usage général (GPAI). D'ici août 2026, l'ensemble des exigences de conformité entrera en vigueur. Pour les systèmes tels que Diella, l'interprétation dominante de la loi sur l'IA impose déjà des obligations claires. Celles-ci comprennent la publication préalable des évaluations des risques, la transparence de la documentation du système, la supervision humaine explicite et les pistes d'audit vérifiables. Dans le cadre des meilleures pratiques de l'UE, la transparence avant le déploiement (et non rétroactive) est désormais une condition de base de la légitimité. L'adoption de Diella par l'Albanie sera évaluée à l'aune de cette norme normative en constante évolution.

Le coût environnemental de l'automatisation : décrypter l'empreinte numérique

Le déploiement de l'IA par les gouvernements est souvent présenté sous l'angle de l'efficacité et de la modernisation, un discours qui occulte les coûts environnementaux considérables liés aux infrastructures numériques. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit que la consommation mondiale d'électricité des seuls centres de données va plus que doubler d'ici 2030, pour atteindre environ 945 térawattheures, soit l'équivalent de la consommation totale actuelle du Japon (AIE, 2025). L'IA est identifiée comme le principal moteur de cette croissance exponentielle.

Ces chiffres excluent souvent la consommation d'eau des systèmes de refroidissement et les coûts environnementaux en amont de la production de semi-conducteurs. De plus, la localisation des modèles d'IA n'est pas anodine. Des facteurs tels que l'intensité carbone du réseau électrique local, l'efficacité du refroidissement et l'optimisation des puces peuvent modifier considérablement les émissions tout au long du cycle de vie d'un système.

Mesurer les avantages : aller au-delà des apparences en matière de performance

Si Diella est présentée comme un outil permettant de rationaliser les marchés publics et de réduire la corruption, ses implications systémiques vont au-delà de l'efficacité administrative. Une analyse coûts-avantages nuancée révèle trois grands domaines préoccupants : le risque de dépendance, l'exposition des droits et les externalités en matière de durabilité.

En effet, le recours à des modèles d'IA et à des infrastructures cloud propriétaires peut nuire à l'autonomie des pouvoirs publics, augmenter les coûts de transition et limiter le pouvoir de négociation.

Par ailleurs, un système de notation algorithmique opaque peut involontairement désavantager les PME locales, en particulier si les biais intégrés dans les données d'apprentissage ne sont pas corrigés. Il est donc indispensable de garantir la transparence en matière de données d'entrée, de pondération des décisions et de contrôle humain.

Enfin, les externalités environnementales doivent être prises au sérieux. Si les outils numériques permettent de gagner en efficacité, le coût en ressources lié à la maintenance et à la mise à l'échelle de ces systèmes reste largement ignoré dans le débat public. Pour faire face à ces risques, les déploiements de l'IA doivent s'appuyer sur des indicateurs rigoureux et accessibles au public : durée moyenne des appels d'offres, taux d'appel, taux de réussite des PME et consommation d'énergie par appel d'offres. Des audits indépendants basés sur ces indicateurs fourniraient une base factuelle pour évaluer si les systèmes d'IA améliorent la gouvernance ou se contentent de transférer ses coûts vers des domaines plus difficiles à mesurer.

Garanties nécessaires pour un usage responsable de Diella

Pour que Diella puisse être utilisée de manière crédible et conforme aux exigences européennes en matière de transparence, de contrôle humain et de durabilité, plusieurs garanties devraient être mises en débat en Albanie. Avant toute utilisation dans le cadre d'une décision publique, les autorités devraient expliquer clairement le fonctionnement du système. Il ne s'agit pas de rendre public l'intégralité du code informatique, mais de préciser les données utilisées, les critères d'évaluation, les limites connues de l'outil et les personnes responsables de son contrôle. Toute modification importante du système devrait également être documentée.

Aucune décision ayant des conséquences juridiques ou économiques, par exemple l'attribution ou le rejet d'un marché public, ne devrait être prise par l'IA seule. Un responsable humain clairement identifié devrait valider la décision finale et en être le garant. Les entreprises concernées devraient également disposer d'un droit de contestation, assorti d'une explication compréhensible des raisons ayant conduit à la décision.

Un bilan régulier devrait être réalisé pour vérifier les effets de Diella sur les droits des citoyens, l'égalité de traitement des entreprises et l'accès des PME aux marchés publics. Ce bilan devrait également inclure l'impact environnemental du système, notamment sa consommation d'énergie, son éventuel usage d'eau pour le refroidissement des serveurs et l'origine de l'électricité utilisée.

Les principales données de fonctionnement devraient être conservées afin de permettre des contrôles indépendants. Il ne s'agit pas de rendre publiques des informations sensibles ou confidentielles, mais de publier des indicateurs agrégés, par exemple le nombre de décisions prises avec l'aide de Diella, les délais moyens de traitement, les recours déposés ou la part des PME retenues.

Enfin, l'État albanais devrait éviter de s'enfermer dans une dépendance durable à un seul fournisseur technologique. Les contrats devraient garantir la possibilité de changer de prestataire, de récupérer les données et de faire fonctionner Diella avec d'autres outils publics. L'hébergement des données devrait, autant que possible, privilégier des infrastructures sobres en énergie et alimentées par des sources renouvelables.

De l'innovation à la légitimité institutionnelle

Diella incarne une tension fondamentale dans la transformation de la gouvernance sous l'impulsion de l'IA : comment concilier l'attrait de l'innovation et les exigences fondamentales de légitimité, de transparence et de durabilité ? Le gouvernement albanais a positionné Diella comme un symbole avant-gardiste d'un approvisionnement plus propre. Que ce symbole devienne un modèle ou un avertissement ne dépendra pas de son image de marque, mais de sa fidélité opérationnelle aux normes démocratiques et à l'intégrité environnementale.

Alors que l'IA continue de s'imposer dans les fonctions étatiques à travers l'Europe, les premières expériences telles que Diella constituent des cas tests essentiels. Si elles sont gérées de manière responsable, avec transparence, une supervision rigoureuse et une infrastructure durable, elles pourraient tracer une voie viable pour les nations qui naviguent vers une numérisation rapide. Si elles sont mal gérées, elles risquent de devenir les symboles d'une gouvernance technologique échappant au contrôle démocratique. À ce stade critique, la légitimité ne doit pas être présumée ; elle doit être construite, vérifiée et méritée.

Vignette : Diella (copyright Site du gouvernement albanais).

* Manon BROQUA termine actuellement un master à l'ESSCA School of Management.

** Lou SALAÜN termine actuellement un master à l'ESSCA School of Management.

Pour citer cet article : Manon Broqua et Lou Salaün (2026), « Albanie : Diella, une ministre de l'IA légitime ou un raccourci démocratique? », *Regard sur l'Est*, 29 juin.

DOI 10.5281/zenodo.21227674

Retour en haut de page

date créée
29/06/2026
Champs de Méta
Auteur-article : Manon BROQUA* et Lou SALAÜN**